

Conditions de participation au jeu-concours TRILUX Burger Xpress

Organisateur du jeu-concours

La société TRILUX Wallonie-Bruxelles, Vestiging Namur, Burogest Office Park, AV. des Dessus de Lives 2, 5101 Namur (ci-après dénommée TRILUX) organise un jeu-concours portant le titre « TRILUX Burger Xpress ».

Droit de participation

Pour pouvoir y participer, vous devez être âgé d'au moins 18 ans et avoir une résidence normale dans un pays de l'Union européenne. Les employés de TRILUX ou les membres de leur famille sont exclus de la participation. Tous les collaborateurs des entreprises, chargées de la réalisation du jeu-concours sont de même exclus de sa participation.

Déroulement/mécanisme du jeu-concours

La participation au jeu-concours est subordonnée à votre achat entre le 28 novembre 2016 et le 31 décembre 2016 d'au moins dix « Nextrema G3 LED » ou « Duroxo LED » (ou d'une combinaison des deux) de la gamme TRILUX de luminaires LED étanches via votre point de vente privilégié ainsi qu'au téléchargement de votre confirmation de commande ou de votre facture sur le site : <https://www.trilux.com/burgerxpress> au plus tard le 31 janvier 2017.

Prix du jeu-concours

La visite d'un Burger Truck distribuant gratuitement un maximum de 100 burgers sur le site de l'entreprise du gagnant sera tirée au sort. Après l'annonce aux gagnants, TRILUX décidera en contact direct avec eux des détails organisationnels de l'événement (date, lieu, etc.).

Détermination des gagnants

Après expiration du délai de participation le 31 janvier 2017, les gagnants seront déterminés par tirage au sort et informés par courrier électronique dans les deux semaines suivantes.

S'il n'était pas possible de contacter un gagnant via ses coordonnées indiquées dans les cinq jours ouvrables à dater de la prise de contact pour l'informer de son prix, TRILUX se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant, le gagnant initial perdant par-là son droit au prix. Si à son tour, le nouveau gagnant déterminé ne se manifeste pas dans un délai de cinq

jours ouvrables, le prix sera définitivement annulé. Un paiement en espèces du prix n'est malheureusement pas possible. Le prix n'est pas transmissible à des tiers.

Accord pour des prises de photographies dans le cadre de la visite et pour leur utilisation

TRILUX se réserve le droit de faire accompagner la visite du Burger Truck chez le gagnant par un photographe qui prendra des photos et des vidéos. Les prises de vue faites dans ce cadre pourront ensuite être publiées sur le site www.trilux.com, sur les réseaux sociaux, sur des portails vidéo et dans la presse. Par votre participation, vous déclarez accepter la prise et l'utilisation de ces photos et de ces vidéos. Si votre nom est utilisé à des fins de relations publiques, le nom réel sera raccourci, par exemple « J. Dupont de A » ; vous acceptez également cette utilisation par votre participation.

Déclaration sur la protection des données et accord pour des prises de photographies et pour leur utilisation

Vous assurez que les données que vous saisissez sont complètes et exactes. La collecte, l'enregistrement et l'utilisation de données (y compris l'adresse électronique des participants) sont nécessaires à la participation au jeu-concours. Nos dispositions relatives à la protection des données s'appliquent également, vous pourrez les consulter sur le site : www.trilux.com/privacy. Les données ne seront pas transmises à des tiers, et TRILUX ne les utilisera qu'aux seules fins de la réalisation du jeu-concours en tenant compte des règlements des conditions de participation.

Exclusion de la responsabilité

Tout recours juridique est exclu. TRILUX se réserve le droit d'exclure des participants du concours ou de ne pas remettre les prix si les conditions de participation n'étaient pas respectées ou que de fausses déclarations ou des manipulations soient suspectées.